



GEMENG  
HABSCHT

Envoyé le

18. FEB. 2019

# CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que

**la société MOVILLIAT Construction SA  
de L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie  
est autorisée**

à modifier le raccordement de la résidence sise 95, rue de Kreuzerbuch à Hobscheid suivant demande introduite (Avenant à l'autorisation 2019/4).

A la maison communale, le public peut prendre inspection du croquis afférent pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 18 FEV. 2019  
Le Bourgmestre,



**Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.**

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)